

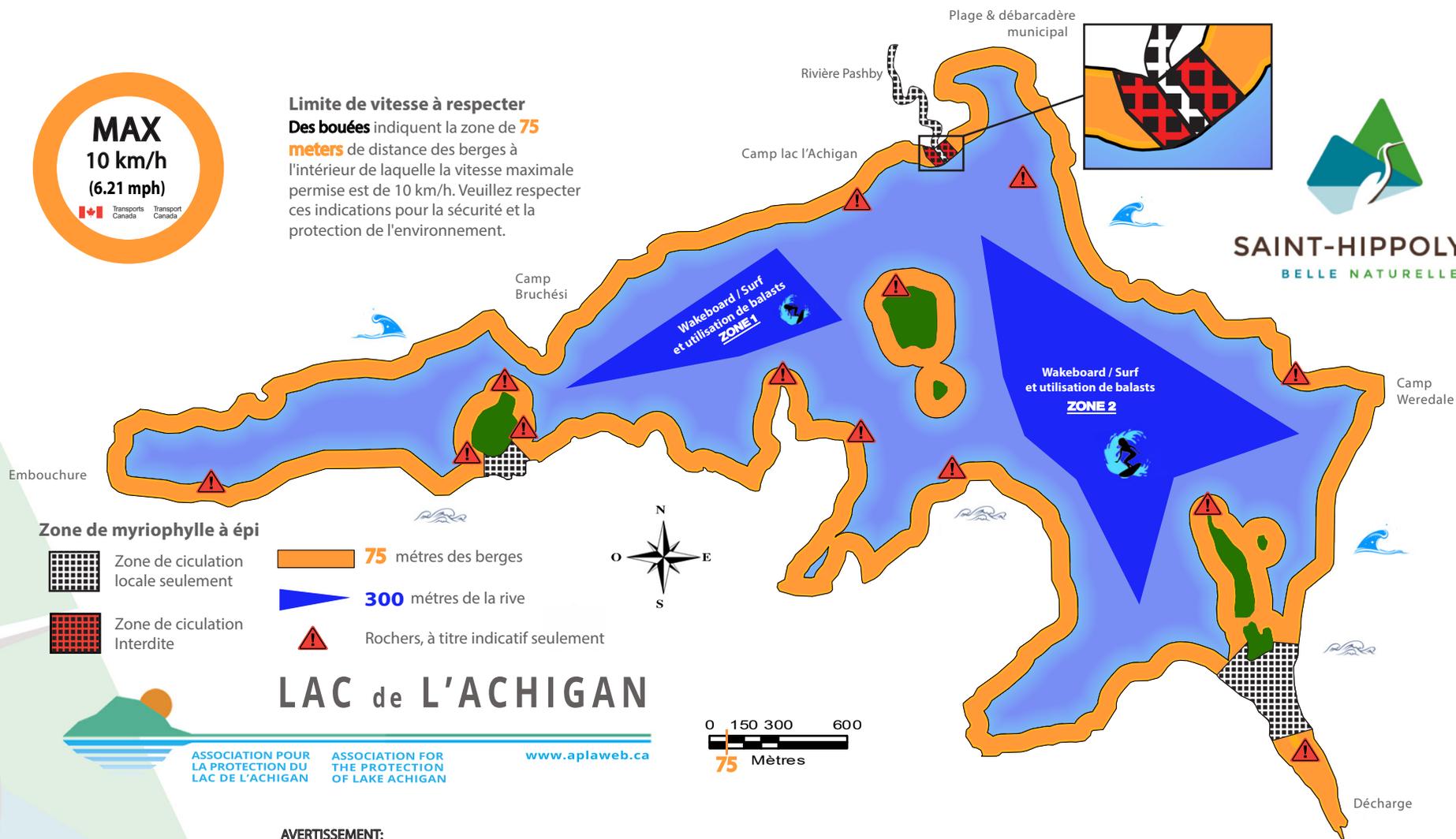


Limite de vitesse à respecter

Des bouées indiquent la zone de **75 mètres** de distance des berges à l'intérieur de laquelle la vitesse maximale permise est de 10 km/h. Veuillez respecter ces indications pour la sécurité et la protection de l'environnement.



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE



Zone de myriophylle à épi



Zone de circulation locale seulement



Zone de circulation Interdite



75 mètres des berges



300 mètres de la rive



Rochers, à titre indicatif seulement



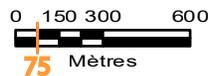
LAC de L'ACHIGAN



ASSOCIATION POUR
LA PROTECTION DU
LAC DE L'ACHIGAN

ASSOCIATION FOR
THE PROTECTION
OF LAKE ACHIGAN

www.aplaweb.ca



AVERTISSEMENT:

Ce croquis n'est pas un document officiel et n'est pas destiné à la navigation. La position des écueils est à titre indicatif et peut ne pas être exhaustive. Faites preuve de prudence en tout temps à proximité des berges. En cas de doute, veuillez vous référer aux publications gouvernementales www.tc.gc.ca/securitenautique